

BUREAU

COMPTE RENDU DE REUNION

Du JEUDI 2 FEVRIER 2023

NOM Prénom	Fonction	Organisation	Etat de présence		
NOW Prenom	ronction	Syndicale	Présent	Absent	Excusé
LOISEAU Simon	Président	CGT	Х		
LHERBRET Philippe	Vice-Président Délégué	CGT	Х		
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT			Х
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO	FO Retard		
BEAL Gilles	1 ^{er} Vice-Président	CGT	X		
COULON Yves-Marie	2 ^{ème} Vice-Président	CFDT	CFDT X		
BENAMEUR Mehdi	3ème Vice-Président	FO			
BOUVIER Georges	4ème Vice-Président	CFE	CFE X		
EPALLE Christophe	5 ^{ème} Vice-Président	CGT			Х
FAUX Thierry	Secrétaire Général	CGT	Х		
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE	Х		
Etat de présence total					2

<u>CGT</u>: 4/6 <u>CFDT</u>: 1/1

FO: 2/2

CFE/CGC: 2/2

Soit : 8 / 11 membres présents à l'ouverture de la séance à 8h45.

ORDRE DU JOUR:

POINT n° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 6/09/2022

POINT n° 2: IMMOBILIER

POINT n° 3: COMMISSIONS 2023

POINT n° 4: DIVERS

BUREAU 02/02/2023 -1-



Ouverture de séance à : 8h40.

Simon LOISEAU – Président, adresse ses remerciements aux administrateurs présents et propose d'aborder l'ordre du jour du bureau.

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 6/09/2022

Thierry FAUX (CGT) et Yves-Marie COULON (CFDT) ne sont pas votants car nouvellement nommés au Conseil d'Administration et absents lors du Bureau du 6/09/2022. Jean-Luc BOUCHET (FO) est non présent lors du vote d'approbation.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 6/09/2022					
	CGT CFDT FO CFE/CO				
CONTRE					
ABSTENTION					
POUR	3		1	2	

Approuvé à l'unanimité des membres votants.

2 POINT IMMOBILIER

Simon LOISEAU laisse la parole à Philippe LHERBRET – ex-président de la CMCAS Loire, pour un suivi des dossiers immobiliers dont il avait la charge durant son mandat.

Auparavant, Simon LOISEAU fait part de son mécontentement aux membres présents, au sujet de la procédure mise en place afin d'obtenir des administrateurs un accord sur sa délégation de pouvoirs pour la gestion du dossier ST-JULIEN (modification des votes, ratures et annotations).

Face au problème rencontré, il a alors demandé à chacun des administrateurs une réponse individuelle par messagerie. Les résultats sont les suivants :

16/24 votes POUR 5/24 votes CONTRE 3/24 ABSTENSIONS

Par conséquent, Simon LOISEAU obtient la délégation de pouvoirs de la majorité des membres votants du Conseil d'Administration, pour la gestion et les signatures inhérentes au dossier immobilier « St-JULIEN ».

Entrée en salle de réunion de Jean-Luc BOUCHET (FO) à 8h45. Le nombre d'administrateurs passe à 9 au lieu de 8 en début de séance.

A la suite de cette explication, Philippe LHERBRET – ex-président intervient pour le suivi des dossiers immobiliers en cours :

♦ ST-JULIEN à St-Chamond

Philippe LHERBRET explique que l'accord de mandatement pour Simon LOISEAU a été sollicité en raison d'un avenant au bail civil signé en 2022 entre ENGIE et la CMCAS LOIRE ; cet avenant



concerne la prolongation du bail civil avec franchise (gratuit) qui se terminait le 31 janvier 2023, jusqu'à la promesse de vente qui interviendra en décembre 2023.

Le processus des travaux engagés par ENGIE pour la dépollution du terrain continue ; la fermeture du site est prévue durant la période du 24 février à mi-mai.

La date butoir pour la promesse de vente est fixée au mois de décembre 2023.

Notre interlocuteur chez ENGIE, nous a également indiqué qu'un diagnostic des évacuations d'eaux usées (égouts) sera effectué prochainement (non prévu précédemment) car obligatoire pour la vente d'un bien industriel ou tertiaire.

♦ LETRANSVAL

Dans le cadre du dossier « AVIRON » au TRANSVAL, nous avons enfin eu un retour de la Direction Départementale du Territoire (Préfecture de la Loire) pour la validation du bornage du terrain effectué par notre géomètre le 26 juin 2022.

Notre notaire va ainsi pouvoir mettre en œuvre le dossier de mise en vente du bien et effectuer une proposition dans ce sens aux mairies de Roanne et Le Coteau.

♦ LEZIGNEUX

Les premières mises à disposition des locaux avec « intervention d'une société de gardiennage » ont eu lieu. Nous n'avons pas eu de retour négatif à ce jour, que ce soit de la part des bénéficiaires ou de la société de gardiennage.

Simon LOISEAU rappelle que la convention de mise à disposition des locaux pour les OS et organismes internes est à rediscuter lors du prochain Conseil d'Administration à la demande de Mehdi BENAMEUR (FO), notamment pour une demande de location dans le cadre d'une mutation ou d'un départ à la retraite d'un agent des IEG.

3 COMMISSIONS 2023

Simon LOISEAU rappelle aux membres du bureau que les « Accords Moyens Bénévoles » ont été signés par certaines organisations syndicales.

Cette année sont maintenues les 580 heures pour les commissions ; cependant, il faut noter que l'année prochaine, ce nombre d'heures sera ramené à 518 selon le nouvel accord moyens bénévoles.

Nous avons au sein de la CMCAS Loire, une Commission « Séjours Voyages » qui n'a plus lieu d'être car elle ne fonctionne pas. Nous pourrions la fusionner avec la Commission « Activités Culturelles et Sportives ».

Il faut également remarquer le manque de participation des membres des commissions nommés (désignés par leur organisation syndicale) mais qui ne sont jamais présents aux réunions des commissions. Un quota d'heures leur est donc attribué inutilement, au détriment d'autres commissions qui auraient besoin de plus d'heures pour fonctionner.

Divers échanges et remarques des membres :

- . Le covid a grevé l'organisation des réunions durant une longue période.
- . Aujourd'hui, il faut relancer la dynamique et faire fonctionner nos commissions.
- . 56 heures allouées (aux membres « actifs ») de la commission séjours voyages seraient dispatchées sur d'autres en 2023 (les inactifs quant à eux n'ont pas d'heures attribuées, ils participent bénévolement).

Simon LOISEAU demande aux membres du bureau de poser les questions suivantes à leurs organisations syndicales : quelles sont les membres de commissions qui sont détachés

BUREAU 02/02/2023



« permanents » ? Ont-ils réellement besoin d'heures pour participer aux commissions alors qu'ils sont « permanents » ?

A la suite des divers échanges sur le sujet, Simon LOISEAU propose un vote aux membres du bureau, pour la décision de fusion des commissions séjours voyages et activités culturelles et sportives.

Il rappelle l'urgence du retour des listes de membres des commissions 2023 (remontées de listes avant le 1er mars).

FUSION DES COMMISSIONS « SEJOURS VOYAGES » ET « ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES »					
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC	
CONTRE					
ABSTENTION					
POUR	4	1	2	2	

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

4 POINTS DIVERS

PERMANENCES EN GARE

Simon LOISEAU rappelle que les élus (administrateurs, SLVie) ont été sollicités pour assurer une présence « élus » en gare lors des départs et retours des colos d'hiver. A ce jour, sur les 4 dates données, seulement deux personnes se sont positionnées.

PROJET ULTRA TRAIL MONT BLANC – Projet sportif handicap

Les élus de la CMCAS ont été interpellés par Mme Florence VILLARD – agent EDF à St-Etienne et membre de l'Association CAP GRAND AIR - qui a en projet leur participation à « l'ultra trail du Mont Blanc » en joëlette (fauteuil mono roue pour personne handicapée) en août 2023 ; une trentaine de participants se relayent sur la distance de la course.



Ci-dessous un lien pour accès à une vidéo de présentation :

https://www.youtube.com/watch?v=gHfifGVIhb8

Mme VILLARD sollicite la CMCAS Loire pour une participation financière aux frais de cet ultra-trail. Pour rappel, Richard ARNAUD – Trésorier Général avait fait ouvrir une ligne budgétaire « DON » sur laquelle devait être enregistré à l'origine, un don éventuel aux pompiers (ligne budgétisée pour 300 €).

Simon LOISEAU propose d'accorder un don à l'association d'un montant de 200 € pour participation financière de la CMCAS LOIRE au projet ; il demande leur avis aux membres du bureau présents.

Intervention de Rémy DAVID - Chef de cabinet, pour un complément d'informations sur le projet.

BUREAU 02/02/2023 - 4 -



Après échanges, le projet de don est soumis au vote des membres du bureau présents.

DON D'UN MONTANT DE 200 € POUR PARTICIPATION DE LA CMCAS LOIRE AU PROJET DE L'ASSOCIATION « CAP GRAND AIR » « ULTRA TRAIL DU MONT BLANC EN JOËLETTE »						
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC		
CONTRE						
ABSTENTION						
POUR	4	1	2	2		

Approuvé à l'unanimité des membres présents

ACCORD MOYENS BENEVOLES

Simon LOISEAU explique que selon l'accord moyen bénévoles voté et en cours, la CMCAS LOIRE va perdre l'équivalent d'un temps plein pour son fonctionnement.

Les nouveaux accords moyens bénévoles sont applicables à partir du 1^{er} juillet 2023 jusqu'en 2029 mais révisables en 2025.

Il faut d'ores et déjà étudier 2 cas de figure : soit agrandir notre territoire, soit proposer une fusion avec une autre CMCAS proche, et ce avant les élections de CMCAS en 2025.

RESTAURANTS

Simon LOISEAU indique que les directions doivent 55 millions, qu'elles se refusent de régler à la CCAS.

D'ici 2025, 24 restaurants d'agglomération fermeront (Lyon, Paris...) soit 130 salariés que la CCAS va devoir accompagner dans des projets de reconversion, etc. A noter que les salariés qui intègreraient éventuellement les IEG ne seraient pas embauchés au statut...

Certaines personnes ont passé toute leur carrière auprès de la CCAS et méritent un autre traitement que celui qui leur est réservé.

La décision de fermeture des restaurant est actée par les employeurs, aucun retour en arrière n'est possible.

Intervention de Rémy DAVID qui ajoute que 8 autres restaurants vont être proposés à exploitation par d'autres gestionnaires (exemple SODEXO). Reste à voir sous quelles conditions.

AUGMENTATION DU COUT DES VACANCES

Simon LOISEAU indique en dernier point que le coût des vacances va augmenter de 7% ceci pour tenir compte de l'inflation de 5% en début d'année. Quelques exemples d'augmentations sont donnés.

Rémy DAVID ajoute que cette décision a été prise en raison du réajustement des coûts de gestion des centres de vacances.

<u>Exemple de tarification</u> « Gite ou appartement haute saison » tour de rôle : 1 semaine 2 adultes et 2 enfants de plus de 11 ans (tarif par personne)



Coef	Tarif 2022	Taux part.	Montant Séjour	Hausse tarif 2023	Tarif réf. 2023	Montant 2023	Différence
10500	686,00 €	32,09 %	660,41€	7 %	734,02 €	706,64 €	46,23 €
25000	686,00 €	54,41 %	1 119,76 €	7 %	734,02 €	1 198,14 €	78,38 €
50000	686,00 €	61,95 %	1 274,93 €	7 %	734,02 €	1 364,18€	89,25 €

En fin de séance, Simon LOISEAU demande aux membres présents si l'un d'eux a une question à poser ou un commentaire à faire sur l'ordre du jour ?

Concernant l'agrandissement du périmètre de la CMCAS Loire avec une autre CMCAS, Laurent BOUILLET (CFE) demande si quelque chose a déjà été décidé?

Simon LOISEAU lui répond qu'une étude est en cours et que des solutions existent, mais qu'il faudra dans tous les cas qu'une décision soit prise pour 2025.

Intervention de Mehdi BENAMEUR qui sollicite le Président pour obtenir une copie du Règlement Particulier de la CMCAS Loire ?

Simon LOISEAU lui répond qu'une copie du règlement lui sera fournie, tout en lui signalant que le document n'est pas à jour (découpage des communes notamment).

Intervention de Georges BOUVIER: concernant les commissions, M. Guy MASSACRIER n'est pas disponible actuellement en raison de problèmes de santé. Il propose de le remplacer ponctuellement dans sa mission au sein de la commission patrimoine.

Intervention de Laurent BOUILLET qui sollicite également qu'un cadeau soit prévu pour M. Jérôme COTE qui a quitté la CMCAS Loire, comme cela se faisait auparavant pour les administrateurs sortants.

Cette proposition est acceptée par tous les membres du bureau présents.

L'ordre du jour étant terminé, le Président remercie les membres du bureau et clôture la séance.

Clôture de séance à 10h00.

Prochain BUREAU

MARDI 25 AVRIL (8h30)

Au 54 rue des ACIERIES (salle de réunion du 1er étage)

Le Président de la CMCAS Loire Simon LOISEAU

Le Secrétaire Générale

Thierry FAUX

BUREAU 02/02/2023 -6-